

CHALLENGE ENDURANCE « Hauts de France »



**Le challenge Endurance « Hauts de France » se divise en 2 trophées :
Découverte et Confirmé**

TROPHEE CONFIRME

*Pour ceux qui ne peuvent plus prétendre au trophée « découverte »
C'est-à-dire pour des cavaliers qualifiés sur les distances de 10 à 90km*

REGLEMENT

1. La participation au challenge CRE « hauts de France » est gratuite et ouverte aux licenciés club amateur et pro ainsi qu'aux cavaliers licenciés hors CRE « Hauts de France »
2. La course d'un organisateur n'ouvrant qu'aux clubs ou qu'aux amateurs ne fera pas partie du challenge endurance « Hauts de France »
3. Les épreuves de 90VL du grand régional ne compteront pas pour le challenge
4. Les épreuves au-delà de 90km ne sont pas prises en compte ainsi que celles du circuit SHF
5. Le classement ne prend en compte que le classement du cavalier et non du couple.
6. Si un même cavalier concourt avec 2 chevaux dans la même épreuve seul le meilleur résultat sera pris en compte.
7. Si un même cavalier concourt dans deux épreuves différentes, la même journée, seul le résultat réalisé dans l'épreuve la plus élevée sera pris en compte.

CALCUL DES POINTS :

Le total des points se fait selon une règle simple combinant participation et performance.

Participation :

A chaque qualification d'une épreuve le cavalier acquiert un nombre de points selon le niveau de l'épreuve courue :

Performance :

Le cavalier reçoit un nombre de points suivant son classement dans l'épreuve (voir barème)

Le classement se fait en totalisant le nombre de points obtenus.

Pour figurer au classement final, les concurrents devront être qualifiés 4 fois minimum dans 3 départements différents.

Un bonus de 100 points sera attribué au cavalier qui courra sur 4 départements

POINT DU REGLEMENT FEDERAL A RESPECTER

Si le cavalier veut se faire accompagner par son assistant dans l'aire véto, les 2 personnes doivent être identifiées chacune par un dossard portant le numéro du cheval : ceci dans un souci de sécurité et d'assurance (ne pas oublier que le cavalier est responsable de son assistance). Comme il n'est distribué qu'un dossard tissu, des feuilles blanches seront à la disposition des cavaliers et leur assistance à l'accueil avant la course.

REMISE DES PRIX DOTATIONS

3000€ en bons d'achat seront distribués aux 20 premiers classés

La remise des prix se fera lors du forum de l'Endurance des Hauts de France.

La présence des lauréats étant impérative pour recevoir ces récompenses !!

N B : Nous vous rappelons que les courses d'endurance sont encadrées par les règlements de la FFE (règlement général et spécifique d'endurance)

*Vous êtes censés les connaître et y adhérer sans réserve, accepter toutes les dispositions qu'ils contiennent au même titre que les juges et officiels, cavaliers et leurs assistances/accompagnateurs et toute personne physique ayant une implication quelconque
Vous pouvez consulter ces règlements et leurs modifications sur www.ffe.com.*

Modification Le CRE se donne le droit de modifier le présent règlement par un additif consultable sur son site